



DURÉE
3 HEURES



PUBLIC
EQUIPE DE PREMIERE
INTERVENTION



**NOMBRE
DE STAGIAIRES**
4 à 12 Stagiaires



ACCESSIBILITE PMR
Accessible aux personnes
porteuses de handicap



PRÉ-REQUIS
AUCUN



**RESPONSABLE
PÉDAGOGIQUE**
Pierre HOSTE



DELAIS ET MODALITES
Modalités et délais d'accès
d'environ 7 jours



CONDITIONS TARIFAIRES
Intra à partir de 545 €/HT / Cession
Inter à partir de 190 €/HT / Stagiaire

ÉQUIPIER INCENDIE ET ÉVACUATION

FORMATION - FS105

FS105-16-06-26 - VERSION 4.00 - © LST FORMATIONS

Le rôle du primo-intervenant.

La formation initiale d'équipier de première intervention vise à enseigner les techniques de lutte contre un début d'incendie ainsi que les procédure d'évacuation nécessaires à la mise en sécurité des personnes.

LES OBJECTIFS

de cette action de formation

À l'issue de la formation, le stagiaire sera en capacité :

- De mettre en œuvre et d'utiliser efficacement et en sécurité les différents moyens d'extinction.
- D'appliquer les consignes de sécurité incendie et d'évacuation propre à son établissement.
- D'adopter au quotidien un comportement préventif face aux risques d'incendie en mettant en application les bonnes pratiques de prévention du risque incendie.
- D'appréhender le fonctionnement et le schéma d'une évacuation.
- D'organiser l'évacuation de son établissement en respectant les consignes de sécurité propre à sa structure.

* Les tarifs présentés sont donnés à titre indicatif en €/HT. Ils peuvent être adaptés en fonction de la distance de votre établissement, du nombre de participants et des moyens pédagogiques et humains à mobiliser afin de répondre précisément à vos besoins. Un devis personnalisé pourra être établi sur simple demande.

ÉQUIPIER INCENDIE ET ÉVACUATION

AU PROGRAMME de cette action de formation

PARTIE THÉORIQUE

Consignes de sécurité.

- L'organisation de la lutte contre l'incendie.
- Les consignes générales et spécifiques.

Naissance et évolution d'un incendie.

- Les différentes causes d'incendies.
- Le triangle du feu.
- Les classes de feu.
- Les modes de propagation.
- Les procédés d'extinction.

Les moyens d'extinction.

- Les différents types d'extincteurs et les agents extincteurs.
- Les RIA, le cas échéant (Robinet d'Incendie Armé).
- Principe de fonctionnement.

Les facteurs aggravants.

- Les fumées.
- La panique.

Conduire à tenir en cas d'alarme et d'évacuation.

- L'organisation de l'évacuation.
- Rôle du guide-file, serre-file, localisation des points de rassemblements.
- Dispositifs d'aide à l'évacuation.

Les préventions des incendies.

- Les clés de la prévention.



RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Code du Travail : Article R4227-28
 et suivants du Code du travail.
 Arrêté du 25 juin 1980 (MS46 et suivants).

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Exposés interactifs, démonstrations
 par le formateur, études de cas,
 exercice sur feux réels...

CONDITIONS D'ÉVALUATIONS

Partie théorique : évaluation
 continue.
 Partie pratique : Évaluation
 individuelle sommative.

MAINTIEN DES CONNAISSANCES

Recommandé : 3H00 tous les ans.

ÉQUIPIER INCENDIE ET ÉVACUATION

AU PROGRAMME de cette action de formation

PARTIE PRATIQUE

Exercices d'extinction sur feux réels.

- Mise en œuvre d'un extincteur à eau pulvérisée.
- Mise en œuvre d'un extincteur CO2.
- Mise en œuvre d'un extincteur à poudre (quand les conditions le permettent).
- Les distances d'attaque.
- Le positionnement d'un extincteur vide de son contenant.
- Étude des risques de feux dans les différentes zones de travail.
- Quel extincteur utiliser ?
- Manipulation du RIA, le cas échéant.

Visite de l'établissement.

- Identification du matériel à disposition des collaborateurs.
- Identification des points de rassemblements.
- Identification des cheminements d'évacuation.
- Identification des moyens techniques spécifiques propre à l'établissement.
- Identification des locaux à risque particuliers.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Code du Travail : Article R4227-28
et suivants du Code du travail.
Arrêté du 25 juin 1980 (MS46 et suivants).

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Exposés interactifs, démonstrations
par le formateur, études de cas,
exercice sur feux réels...

CONDITIONS D'ÉVALUATIONS

Partie théorique : évaluation
continue.
Partie pratique : Évaluation
individuelle sommative.

MAINTIEN DES CONNAISSANCES

Recommandé : 3H00 tous les ans.